



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 Juin 2009

Date de la convocation 3 Juin 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral Péret
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-Jacques, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard PERET : M.BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël M.REVEL Claude à M.SEGURA René M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel M.BARDEAU Francis à M.DRUART David M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard</p>		

Objet : Etude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'une opération de valorisation du patrimoine et de développement touristique de la Commune de Mourèze et réalisation des demandes de subvention

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil communautaire que la préoccupation essentielle de la commune de MOUREZE a toujours été de conserver le patrimoine et les espaces naturels, fil conducteur dans la mise en œuvre des projets, notamment le cirque de MOUREZE.

Il ajoute que la commune souhaite acheter les deux sites remarquables que constituent le Parc des Courtinals et le Château.

Ces deux achats permettraient de valoriser encore d'avantage, à travers un projet touristique à définir, le cirque, élément naturel primordial à la valorisation du site de Mourèze.

Cette étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'une opération de valorisation du patrimoine et de développement touristique de la Commune de Mourèze sera un véritable outil d'aide à la décision pour la commune en ce qui concerne l'achat éventuel du château et du Parc des Courtinals, ensemble ou séparément.

Monsieur LIEB présente le Plan de financement prévisionnel de l'étude :

- Coût de l'étude :	40 000 € TTC
- Subventions :	
❖ Conseil Régional :	20 000 € TTC
❖ Conseil général :	10 000 € TTC
- Autofinancement :	10 000 € TTC

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'une opération de valorisation du patrimoine et de développement touristique de la Commune de Mourèze.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de chaque organisme financeur une subvention au taux le plus élevé possible et à signer lesdites demandes de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général de l'Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA